

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :

Désignation de représentants au sein du collège des collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Ain Aval et Affluents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du conseil syndical

Séance du 05 février 2025 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, Président, sont présents 47 délégués sur 82, convoqués le 29 janvier 2025.

Etaient présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Eliane NAMBOTIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Véronique CORNA, Messieurs Gilbert BOUCHON, Joël BRUNET, Guy CAGNIN, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Morgan CORNEFERT, Patrice FREY, Daniel MARTIN, Alexandre NANCHI, Jean-Alex PELLETIER, Pascal VETTARD, Philippe DEYGOUT, Jean-Luc VIBERT, Alain TÊTU, Gabriel FOURNIER, Benoît GIARDINELLI, Jean-Michel MASSON, Serge MERLE, Denis SOUCHON, Laurent REYMOND-BABOLAT et Gérard BROCHIER.

CC de la Côtière à Montluel : Madame Catherine FRANGIONE, Messieurs Philippe BELAIR, Clément BOYER, Franck GENILLON, Pierre-Yves GERARD, Bernard LAVIRE et Nicolas BERTHET

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Myriam FANGET, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Christian BATAILLY, Antoine BAUTAIN, Eric CASAMASSA, Cyrille DUMOULIN, Jean-Michel BOULMÉ et Eric TEYSSIER.

CC Miribel et Plateau : Madame Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERON, Xavier DELOCHE, Jean-Pierre GAITET.

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Dominique DALLOZ, Rita ERIGONI, Valérie PERRACHON, Messieurs Vincent MANCUSO, Jean-François BONIN, Julien BELLAND, Christian LIMOUSIN, Emmanuel GINET, Thierry LADREYTT, Lionel MANOS, Patrice MARTIN, Fabrice VENET, Jérôme DOCHE et Christophe PERRET

CC de la Côtière à Montluel : Mesdames Andrée RACCURT, Sylvie OBADIA, Messieurs Philippe FERRAND, Philippe POIRSON et Jérôme TAILLANDIER.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Nathalie CURTINE, Frédérique MOLLIÉ, Joëlle MARION, Messieurs Alexis BALIVET, Vincent BOURDEAUDUCQ, Michel BELLANGEON.

CC Miribel et Plateau : /

Est élue secrétaire de séance : Mme Valérie POMMAZ (C.C. Miribel et du Plateau)

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992, visant à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à une échelle locale.

Le périmètre du SAGE Ain Aval et Affluents a été arrêté le 15 novembre 2024. Il couvre l'ensemble du territoire du SR3A, soit 142 communes du bassin versant de l'Ain. Le SAGE Ain Aval et Affluents est actuellement en cours d'élaboration, une fois approuvé, il se substituera au SAGE Basse Vallée de l'Ain (SAGE BVA).

La CLE (Commission Locale de l'Eau) constitue l'instance de concertation et de suivi de la mise en œuvre du SAGE. Elle est composée de 3 collèges :

- Le collège des collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux ;
- Le collège des usagers, les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées ;
- Le collège de l'Etat et ses établissements publics.

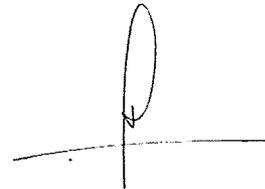
Les membres du collège des collectivités territoriales sont nominativement désignés pour siéger à la CLE pour un mandat de 6 ans (article R.212-31 du code de l'environnement).

Suite à la publication de l'arrêté inter-préfectoral du SAGE Ain Aval et Affluents du 15 novembre 2024, la mise en place d'une Commission Locale de l'Eau associée est nécessaire. Il appartient donc de désigner 2 représentants, un titulaire et un suppléant, au sein du collège des collectivités territoriales de la CLE Ain Aval et Affluents.

**Le Conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de nommer Monsieur Lionel MANOS, en tant que titulaire et Monsieur Daniel MARTIN, en tant que suppléant.

Le Président,



Alexandre NANCHI

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 10 FEV. 2025
Affichée le*

10 FEV. 2025